

Réunion préparatoire à la réflexion sur les rythmes scolaires, 17 janvier 2013

Présents :

Mairie : T.abouafia, Mme Bessière, Mme Masséi, Mme Davrieux, Mme Carmona (Cantine), Mr Richard (ALAE mater), Mme Beaulieu

Enseignantes : Mme Toulza, Mme Richard, Mme Boussiquet

Parents : Mr Plez, Mme Sarazin, Mme Galzi, Mme Guillou, Mr labouré, Mr Fesquet

Le conseil Supérieur d'Education a voté contre le texte des rythmes scolaires mais c'est une instance qui n'est que consultative.

Le Conseil municipal de 06/02 émettra un vœu auprès du DASEN (Directeur Académique des Services de L'éducation nationale).

pour préciser que nous n'avons pas assez d'éléments à ce jour pour nous décider. Demande d'un report du 1er mars.

Première question : est ce que l'application aura lieu à la rentrée 2013 ou 2014 ? La décision doit être prise avant le 1er mars si la commune demande une dérogation pour que ce soit applicable seulement en 2014. Ce qui ne pourra pas être modifié :

9 demi-journées sur la semaine

5h30 de cours maxi dans la journée

1h30 de pause méridienne minimum

Ne pas quitter l'école avant 16h30

Ce qui pourra être modifié par dérogation argumentée :

Le mercredi peut être remplacé par le samedi

Spécificités pour la commune de Prades :

- Augmentation du temps périscolaire où il faudra prendre en charge la totalité des enfants (au même moment ou échelonné sur la journée, à débattre).
- Coût supplémentaire de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires: 106 000 euros (*pas de détail du calcul*),
- Nécessité d'embaucher 43 animateurs saisonniers au lieu de 18 actuellement. Actuellement il y a déjà des difficultés pour recruter des animateurs !
- Si l'application a lieu à la rentrée 2013, une subvention de 50 euros par enfant est accordée pour une année seulement, soit 27 000 euros pour Prades.
- Pas de certitude d'être éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU) qui permettrait d'avoir des subventions supplémentaires de 40€/enfant, sur 2 ans.

Point de vue des enseignants

- Le conseil des maîtres s'est réuni et ne souhaite pas la mise ne œuvre en 2013. L'année en cours étant lourde de changements (création d'une classe en mater, décalage des horaires, travaux, ...).

Point de vue des enseignants et des parents présents

- Sept 2013 : Période peu propice à la mise en place de nouveaux rythmes, aux vues des travaux et réaménagement des locaux prévus, qui risquent d'être en retard.

Ebauche de calendrier :

- Lundi 21 janvier : réunion des maires des communes de l'agglomération avec le DASEN (Directeur Académique des Services de L'éducation nationale).
- Mardi 22 janvier (le matin) : première réunion avec les 2 directrices, des parents (si possible) et la mairie pour rédiger un courrier d'information aux parents
- Réunions ultérieures à programmer pour décider des modalités de consultation des parents sur le choix 2013-2014.

Différentes étapes :

- Informer les parents
- Consulter les parents sur la mise en place en 2013 ou 2014
- Associer les associations culturelles et sportives à la réflexion.